



Réserves de l'AGIRC ARRCO : FO avait vu juste

En juillet dernier, Force Ouvrière refusait de signer un avenant à l'accord AGIRC-ARRCO de 2019 car il réduisait la revalorisation des pensions de retraite complémentaire de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'inflation, résultat d'une instrumentalisation de la crise COVID par le patronat qui s'inquiétait d'une baisse dangereuse du niveau des réserves du régime.

Aujourd'hui la présentation des comptes du régime AGIRC-ARRCO en Conseil d'administration montre que le total des actifs en représentation de la réserve technique de financement est en hausse et s'élève à 68 981 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 62 636 millions au 31 décembre 2020. Cette somme représente l'équivalent de presque 10 mois de prestations, ce qui est bien supérieur à l'objectif des 6 mois de réserves.

Cette situation démontre que Force Ouvrière avait vu juste et que la signature de cet avenant pénalisant pour les retraités aurait pu être évitée. Le patronat s'est précipité pour limiter la revalorisation des pensions alors même que l'issue de la crise était incertaine et que l'état des réserves n'était pas inquiétant.

FO qui avait souligné qu'il fallait attendre de connaître les chiffres exacts de l'impact de la crise avant de conclure un avenant, a rappelé cette position au Conseil d'administration, et réaffirmé que les recettes du régime AGIRC ARRCO ont pour but d'alimenter les pensions et non pas des réserves.

En conséquence, FO exigera des compensations pour les retraités pénalisés injustement alors qu'ils subissent déjà l'instauration d'un malus (-10% pendant trois ans), quand ils liquident leur retraite à l'âge du taux plein, instauré en 2015 par les mêmes signataires.

Paris, le 17 mars 2022

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07